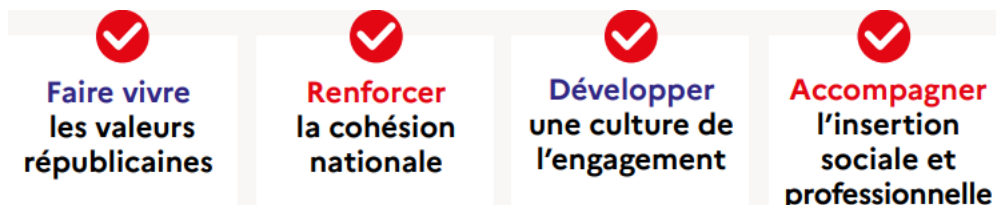


Campagne d'inscription au Service National Universel



Madame, Monsieur,

Le Service National Universel (S.N.U.) s'adresse aux jeunes Français âgés de 15 à 17 ans et a pour objectifs de :



La campagne d'inscription, sur la base du volontariat, est ouverte le **6 novembre 2023** sur la plate-forme du Service National Universel : <https://www.snu.gouv.fr/>

La condition d'âge s'apprécie au premier jour du séjour de cohésion (il est nécessaire d'avoir 15 ans à cette date).

Ce dispositif est mis en œuvre par les services de l'Éducation Nationale et ne remplace pas les obligations liées au Service National relevant du Ministère des Armées et en particulier le recensement à partir de 16 ans pour toutes et tous. La participation au SNU vaut participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC). En revanche, les jeunes non-inscrits au SNU doivent effectuer leur JDC.

Il comporte :

- **Un séjour de cohésion de 2 semaines**, en internat, week-end compris, en dehors du département de résidence. Tous les frais inhérents à la mise en œuvre du séjour de cohésion sont pris en charge par l'État : transport (à partir du lieu de rassemblement), alimentation, activités, tenue, etc.

Les séjours 2024 sont, au choix, programmés aux dates suivantes :

Séjour 1	19 février - 02 mars
Séjour 2	15 avril - 27 avril
Séjour 3	03 juin - 14 juin
Séjour 4	17 juin - 28 juin
Séjour 5	03 juillet - 15 juillet

Au programme : activités physiques adaptées à chacun, initiation au secourisme, ateliers autour du développement durable, des inégalités, Journée Défense Mémoire (équivalent à la JDC), découverte du monde associatif ...

- **Une Mission d'Intérêt Général (M.I.G.)** de 84h dans l'année qui suit le séjour, près de chez soi, auprès d'associations ou de services publics. Cet engagement fait l'objet d'un contrat entre la structure d'accueil, les services de l'État, le volontaire et ses représentants légaux.
- Plus tard, **un engagement** au sein de dispositifs existants, si le volontaire le souhaite (pompiers volontaires, réserve opérationnelle de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...).

La réalisation du séjour, puis de la Mission d'Intérêt Général, permet d'accéder gratuitement à une plateforme d'apprentissage en ligne pour préparer le code de la route, et offre le 1er passage du code (prise en charge par l'État).

Mais vivre une expérience d'engagement dans le cadre du SNU, c'est aussi se sentir utile, se valoriser, voire se démarquer dans un curriculum vitae et sur Parcours sup.

Pour tout renseignement complémentaire :

Vous pouvez contacter l'équipe SNU départemental à l'adresse suivante : ce.sdjes42.snu@ac-lyon.fr ou aux 04.77.59.90.95 / 04.77.81.41.01 / 04.77.81.41.31